Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202656-DE

Monterfil
terre de caractère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026		
Date de convocation :		03 SEPTEMBRE 2026
Date d'affichage :		14 SEPTEMBRE 2026
Nombre de conseillers :		
EN EXERCICE :		**15**
PRESENTS :		**13**
VOTANTS :		**15**

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DUAULT, Maire.

Etaient présents :
MM. DUAULT Michel – GLAIS Marie-Thérèse – THOMAS Yvonnick – HERVAULT Olivier, Adjoints, MM. ELIE Laëtitia – PILLET Frédéric – JAMIN Sandrine – CHEVALIER Estelle – QUIGNON Olivier – MARC Aurélie – BARAZER Nona – ROBERT Solène – SETAN Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:
Mme QUÉMARD Françoise a donné pouvoir à Mme GLAIS Marie-Thérèse.
M. LECHEVALIER Casimir a donné pouvoir à M. THOMAS Yvonnick.

Secrétaire de séance : Sandrine Jamin

DELIBERATION N° :	2026-56

OBJET DE LA DELIBERATION :
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE DE BEL AIR – AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE VOIRIE ET DE TROTTOIRS

Monsieur Michel DUAULT, Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du réaménagement de l'Allée de Bel Air, des travaux supplémentaires sont nécessaires afin d'assurer la réalisation complète et la bonne finition des aménagements de voirie et de trottoirs.

Ces travaux complémentaires, proposés par l'entreprise PEROTIN Travaux Publics, concernent notamment :

- les travaux supplémentaires de voirie : rabotage de la voirie existante, reprofilage, fourniture et mise en œuvre d'enrobé, scarification des accotements et remplacement de bouches à clé ;
- les travaux supplémentaires de trottoir, au croisement des allées du Closel et de Bel Air : découpe de l'enrobé, création de bordures, décaissement, reprofilage et mise en œuvre d'enrobé.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202656-DE

Les devis présentés par l'entreprise PEROTIN Travaux Publics en date du 16 juillet 2026 s'élèvent à :

Travaux	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Travaux supplémentaires de voirie – devis D260347	5 612,90 €	1 122,58 €	6 735,48 €
Travaux supplémentaires de trottoir – devis D260346	1 575,20 €	315,04 €	1 890,24 €
TOTAL	7 188,10 €	1 437,62 €	8 625,72 €

Le marché initial, correspondant à l'offre variante, s'élève à **193 710,00 € HT**.

Après prise en compte de l'avenant n° 1, le montant total du marché serait porté à :

- Montant initial : 193 710,00 € HT
- Avenant n° 1 : + 7 188,10 € HT
- Nouveau montant du marché : 200 898,10 € HT

L'avenant représente une augmentation de **3,71 %** du montant initial du marché.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2194-8 et R. 2194-9 ;

Considérant que les travaux supplémentaires sont nécessaires afin d'assurer la réalisation complète et la bonne finition des aménagements de voirie et de trottoirs de l'Allée de Bel Air ;

Considérant que ces travaux supplémentaires font l'objet des devis D260347 et D260346 établis par l'entreprise PEROTIN Travaux Publics le 16 juillet 2026 ;

Considérant que le montant de l'avenant n° 1 s'élève à **7 188,10 € HT**, soit **3,71 %** du montant initial du marché ;

Considérant que le montant de cette modification est inférieur à **15 % du montant initial du marché de travaux**, conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que le montant des éventuelles modifications successives relevant de l'article R. 2194-8 doit être pris en compte conformément à l'article R. 2194-9 du Code de la commande publique ;

Considérant que cet avenant ne modifie pas la nature globale du marché ;

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202656-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au réaménagement de l'Allée de Bel Air et d'autoriser sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif au réaménagement de l'Allée de Bel Air, portant sur les travaux supplémentaires de voirie et de trottoirs, pour un montant de **7 188,10 € HT, soit 8 625,72 € TTC ;**
- **D'approuver** le nouveau montant du marché, fixé à **200 898,10 € HT ;**
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.
- **De préciser** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À MONTERFIL, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Michel DUAULT



Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501877-20260910-202656-DE

